

CNSF – P.2015.06 - 03 – Le personnel

But:

Préciser les relations et les procédures vis à vis du personnel.

Le président, à titre mandataire du conseil, assume le lien hiérarchique entre le conseil d'administration et l'entraîneur-chef.

Tâches et rôles des entraîneurs

Entraîneur-chef

L'entraîneur-chef doit:

1. Posséder une certification à jour de sauveteur National et une certification niveau II du PNCE (preuves de qualification versées au dossier de l'entraîneur).
2. Posséder un minimum de 2 années d'expérience comme entraîneur.
3. Préparer, en commun accord avec l'entraîneur adjoint, le programme d'entraînement annuel.
4. Sélectionner, en collaboration avec le conseil d'administration, les entraîneurs adjoints, l'entraîneur responsable du olympique junior, les entraîneurs des différents groupes ainsi que les assistants entraîneurs.
5. S'assurer de la ponctualité et de la présence des entraîneurs-adjoints et des assistants entraîneurs.
6. Promouvoir avec son équipe, le club de natation en accord avec les règlements, les politiques et les résolutions du conseil d'administration.
7. Accompagner ses nageurs aux compétitions.
8. Être dynamique auprès des nageurs lors des compétitions et entraînements (conseils, encouragements, ...).
9. Maintenir la discipline.
10. S'assurer qu'une surveillance continue soit faite durant les compétitions. Il s'assure qu'un entraîneur ou un accompagnateur soit

présent avec les athlètes si nécessaire, selon l'âge ou le nombre (ex: absence durant la prise de repas lors de compétition ou autres occasions).

11. Respecter les échéances lors d'inscription de compétition.
12. Être présent aux réunions du conseil d'administration auxquelles il est convoqué.
13. S'assurer que ses actions et ses décisions soient conformes aux règlements, aux politiques et aux résolutions du Conseil d'administration.
14. Assister aux réunions des entraîneurs au niveau régional.
15. Présenter un rapport à chaque réunion du conseil d'administration (verbal).
16. Encourager et promouvoir la formation des entraîneurs et des moniteurs.
17. Identifier les besoins de matériel d'entraînement et en informer le conseil d'administration.
18. Aviser ses nageurs et ses entraîneurs ou autres personnes concernées de tout changement aux horaires.
19. Remplir sa feuille de temps
20. Écrire et faire une photo d'équipe ou mandaté une tierce personne pour le faire, et ce, pour chaque compétition.
21. Aviser la personne responsable des records du club d'effectuer les changements au niveau des feuilles pour les trois premiers et pour le tableau des records.
22. Prendre les présences.

Entraîneur adjoint à l'entraîneur-chef

L'entraîneur adjoint doit :

1. Posséder une certification à jour de sauveteur National et une certification niveau I du PNCE (preuves de qualification versées au dossier de l'entraîneur).
2. Posséder un minimum d'expérience comme entraîneur ou moniteur.

3. Préparer, en commun accord avec l'entraîneur chef, le programme d'entraînement annuel.
4. Préparer les séances d'entraînement selon le programme d'entraînement annuel.
5. Fournir les rapports de rendement ou d'évaluation à l'entraîneur-chef.
6. Être dynamique auprès des nageurs lors des compétitions et entraînements (conseils, encouragements, ...).
7. Prendre les présences des nageurs.
8. Être ponctuel et préparer ses séances avant les heures de l'entraînement. S'assurer qu'il en a livré le contenu.
9. Pour fin de sécurité, assurer une présence constante avec son groupe.
10. Aviser ses nageurs de tout changement aux horaires.
11. Accompagner ses nageurs aux compétitions.
12. Remplir les feuilles de paye
13. S'il est le responsable lors des compétitions, il doit s'assurer d'écrire et faire une photo d'équipe ou mandater une tierce personne pour le faire, et ce, à chaque compétition.
14. Aviser la personne responsable des records du club d'effectuer les changements au niveau des feuilles pour les trois premiers et pour le tableau des records.

Entraîneur responsable du programme Olympiques junior

Une personne désignée par le club de natation de Saint-Félicien agira à titre d'entraîneur responsable du programme olympique junior.

L'entraîneur responsable du programme Olympique Junior doit:

1. Posséder une certification à jour de sauveteur National et une certification niveau 1 du PNCE (preuves de qualification versées au dossier de l'entraîneur).
2. Posséder un minimum d'expérience comme entraîneur ou moniteur.

3. S'assurer de présenter à l'entraîneur-chef ou la personne désignée la planification de sa session et s'assurer que les trois groupes terminent par des activités similaires afin de pouvoir jumeler, le cas échéant les groupes.
4. Préparer les séances d'entraînement selon le programme Olympique junior et le groupe sous sa supervision.
5. Prévoir, avec les deux autres entraîneurs, les entraînements spéciaux (j'amène un ami, dernier cours de la session, entraînement spécial "Halloween", "St-Valentin" ou "Pâques") ou autre activité du CNSF.
6. Créer les documents nécessaires et voir à remettre aux nageurs les informations concernant les mini-compétitions.
7. Voir à l'inscription des nageurs aux mini-compétitions.
8. Voir au ratio nageurs/compétiteurs lors des compétitions et faire appel à ses acolytes le cas échéant.
9. Évaluer ses nageurs tout au long de la session.
10. Remplir dûment le carnet d'évaluation.
11. Gérer l'inventaire des carnets d'évaluation, des médailles et autres trucs nécessaires à ses entraînements ou à ses entraîneurs.
12. Remplir les feuilles de paye
13. En cas d'absence de lui ou de l'un de ses entraîneurs, trouver un suppléant et à lui fournir un entraînement.

Entraîneur responsable d'un groupe du programme Olympique Junior

1. Posséder une certification à jour de sauveteur National (preuve de qualification versée au dossier de l'entraîneur).
2. S'assurer de présenter à l'entraîneur responsable du programme ou la personne désignée la planification de sa session et s'assurer que les trois groupes terminent par des activités similaires afin de pouvoir jumeler, le cas échéant les groupes.

3. Préparer les séances d'entraînement selon le groupe du programme Olympiques junior sous sa supervision.
4. Prévoir avec les deux autres entraîneurs les entraînements spéciaux (j'amène un ami, dernier cours de la session, entraînement spécial "Halloween", "St-Valentin" ou "Pâques") ou autre activité du CNSF.
5. Remplir les feuilles de paye
6. Évaluer ses nageurs tout au long de la session.
7. Remplir dûment le carnet d'évaluation.
8. En cas d'absence, aviser le responsable de son absence et lui remettre une pratique.

Assistant-entraîneur

L'assistant-entraîneur doit :

1. Posséder au minimum une certification de croix de bronze.
2. Assister l'entraîneur responsable du groupe et/ou livrer le contenu de l'entraînement aux nageurs.
3. Assurer une sécurité constante.
4. Faire respecter tous les règlements et les consignes de sécurité du club.
5. Aviser ses nageurs de tout changement aux horaires.

Embauche

Embauche de l'entraîneur-chef

Un comité de sélection formé de trois membres du conseil d'administration préparera les demandes d'emploi et en fera la distribution appropriée. Le comité révisera les demandes et fera les entrevues. Le comité soumettra ses recommandations d'embauche au conseil d'administration pour la sélection finale.

Embauche des entraîneurs adjoints

L'entraîneur-chef sera responsable de recommander une liste d'entraîneurs-adjoints au conseil d'administration pour approbation finale. Suite à

l'approbation de la liste, l'entraîneur-chef sera responsable d'assigner les entraîneurs-adjoints à chaque groupe.

Évaluation du personnel

Le conseil d'administration procédera à la fin de la saison à l'évaluation de l'entraîneur-chef. Les commentaires seront livrés à celui-ci. Cette démarche est très importante. Elle fait le point sur le fonctionnement du rôle de l'entraîneur.

L'entraîneur-chef devra fournir au conseil d'administration une évaluation de son personnel d'entraîneur. Cette évaluation doit être fournie au début juin. Ceci permettra la planification pour l'année suivante. L'évaluation est réalisée à partir d'attentes signifiées.

CNSF - P.2015.09 - 04 - Inscription

But:

Préciser les modalités d'inscriptions aux activités du CNSF

Les paiements

Sessions régulières

10. L'inscription des nageurs doit se faire lors des journées consacrées à cet effet. Les nageurs seront avisés via la page facebook du CNSF, dans des publicités qui paraîtront dans l'étoile du Lac ou dans le dépliant publicitaire.
11. Les frais facturés par le club de natation de St-Félicien sont payables par chèque (tous les chèques doivent être libellés au nom du CNSF), en argent comptant ou via le fond de l'athlète du nageur.
12. Les frais d'inscription pour le programme Olympiques Junior doivent se faire au début de chaque session (lors de la journée d'inscription). Il est toutefois possible de faire le paiement en deux versements par chèques postdatés.
13. L'inscription pour le groupe junior + et senior peut se faire sur une base annuelle par 3 paiements postdatés (30 septembre, 30 novembre et 30 janvier).
14. Tous les chèques retournés pour insuffisance de fond devront être refaits incluant les frais bancaires et administratifs encourus.
15. Dans le cas de non-paiement, après une période de quarante-cinq jours, le nageur ne sera plus considéré comme membre actif et ne pourra plus participer aux entraînements, à moins d'un arrangement temporaire accepté par le conseil d'administration.
16. Tous les nageurs doivent avoir pris connaissance du code de conduite disponible lors de l'inscription.

Sessions de juin et d'été

3. Pour les groupes junior + et senior, il est possible d'ajouter trois sessions, soit celle des vacances des Fêtes, celle du mois de juin et celle d'été. Les nageurs seront invités à remettre leur chèque à leur entraîneur avant la fin de la première semaine de la nouvelle session.

Calendrier des sessions:

Olympique junior

1^{ière} session: mi-septembre à la mi-décembre (14 semaines)

2^{ième} session: mi-janvier à la fin mai (21 semaines)

Junior + et senior

1^{ière} session : début septembre à la mi-décembre (15 semaines)

2^{ième} session: début janvier à la St-Jean (25 semaines)

3^{ième} session : de la St-Jean à la Traversée

4^{ième} session: période des Fêtes (Camp d'entraînement)

Les frais d'inscriptions:

13. Les frais d'inscription d'un nageur qui exceptionnellement s'inscrit en cours de session seront fixés au prorata des mois restants jusqu'à la fin de la session, et ce, en plus des frais d'affiliation.

14. En tout temps, le nageur doit respecter l'horaire du groupe auquel il est inscrit.

Les frais d'affiliation:

3. Les frais d'affiliation à la Fédération de natation du Québec sont payables en totalité à la première inscription de l'année et sont valides du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, ces frais varient selon l'âge du nageur au 31 août.

4. Les frais d'affiliation sont non-remboursables.

Les politiques de remboursement:

Lorsqu'un nageur inscrit aux activités du CNSF est dans l'incapacité de poursuivre son activité ou désire mettre un terme à sa participation, le CNSF appliquera les règles suivantes:

10. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit et envoyée à l'organisme du CNSF

3. Pour toute demande d'annulation avant le début de l'activité, il y aura remboursement du coût de l'activité.
4. Pour toute demande d'annulation après le début de l'activité, les services reçus ne peuvent être remboursés. Du montant des services non reçus sera déduit des frais d'administrations équivalent au plus petit des montants entre 50\$ ou 10 % du prix des services non reçus.
5. Le remboursement sera effectué par chèque dans un délai de 45 jours à compter de la date de réception de la demande.

La tarification familiale

Session régulière

9. Un rabais de 10 % est applicable sur les frais d'inscription pour le deuxième membre d'une même famille qui s'inscrit au CNSF. Un rabais de 20 % s'appliquera au troisième membre d'une même famille inscrit au CNSF.
10. Les rabais s'appliquent au frais d'inscription les moins dispendieux et ne sont pas applicable aux frais d'affiliation.

Les périodes d'essai

Tous les nouveaux nageurs ont droit à une période d'essai sans frais d'une semaine.

Les retards et les écarts de conduite

6. L'entraîneur se réserve le droit de refuser la présence d'un nageur ayant des retards répétitifs et qui ne sont pas motivés.
7. Aucun écart de conduite sur les lieux du CEGEP et lors d'activités externes du CNSF ne sera toléré sous peine d'expulsion.

Les changements de groupe

1. En cas de changement de groupe durant la session, la tarification sera ajustée et payable lorsque le changement prendra effet.

-
2. Tout changement de groupe est sujet à l'approbation de l'entraîneur-chef et selon la disponibilité dans les groupes.

